

N°48, Décembre 2022

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE
Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de 14h à 16h Fermeture le mercredi toute la journée.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



*Martine Daguerre, les élus et le personnel communal
vous souhaitent de très bonnes fêtes.
Prenez soin de vous et à l'année prochaine !*



BOÎTES A LIVRES

Une première boîte à livres a été installée, à l'entrée de la Ferme du Laurençon (sur le mur d'enceinte, à côté de la boîte aux lettres de la Poste).

Le principe :

PRENEZ- DONNEZ- LISEZ- ECHANGEZ

Vous prenez le livre que vous souhaitez lire. Vous pouvez le rapporter, ou le garder et en apporter de nouveaux (en bon état).

Nous acceptons les ouvrages grand public : romans, livres documentaires, albums jeunesse, BD ou mangas
MERCI ET BONNE LECTURE !

Une autre boîte à livres suivra ... dans un autre quartier fréquenté par tous.



MAISONS DECORÉES POUR LES FÊTES

Afin d'égayer le village, participez au concours de décoration des maisons pour les fêtes et gagnez une récompense gourmande ! Inscription avant le 17 décembre, auprès de la Mairie : accueil@conches-sur-gondoire.fr ou par téléphone **01.64.02.26.17**.



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL, SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Le CCAS, Centre communal d'action sociale, organisera la remise des colis de Noël aux seniors, **samedi 17 décembre, entre 9 et 12 heures**. Les personnes inscrites pourront se présenter en Mairie, munies d'une pièce d'identité. En cas d'impossibilité ce jour-là, les colis pourront être retirés à l'accueil aux heures d'ouverture habituelles.

LE 17 JUIN 2023, C'EST LA FÊTE !

La RUN Conches, course d'obstacles organisée par Nathalie PETIOT, responsable du service des sports et agent municipal, sera de retour le samedi 17 juin 2023. Une édition étoffée et complétée d'une fête en musique ! Artistes Conchoises et Conchois, si vous souhaitez vous produire ce jour-là, contactez accueil@conches-sur-gondoire.fr



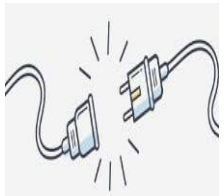
VŒUX DU MAIRE ET DES ÉLUS



Martine Daguerre, Maire de Conches sur Gondoire, et les élus adresseront leurs vœux aux Conchoises et Conchois le samedi 7 janvier, à partir de 15h30, à l'école Gustave Ribaud.

Les vœux seront suivis d'un verre de l'amitié. Inscriptions auprès de : accueil@conches-sur-gondoire.fr

COUPURES DE COURANT CET HIVER



Face à la crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production, malgré les efforts collectifs.

De potentielles coupures temporaires, d'une durée de 2 heures, pourraient être mises en place à distance, par Enedis, le matin de 8 à 13h et le soir de 18 à 20h.

Au cas où ces coupures de courant impacteraient les numéros d'urgence tels que le 15 (Samu), le 17 (police) ou le 18 (pompiers) : composer le 112.

NOUVELLES DU TENNIS



L'équipe hommes +35 ans progresse d'une division en terminant première de sa poule ! De belles victoires pour ce championnat avec un bel état d'esprit et une équipe de choc. Le Samedi 10 Décembre, le club de tennis de Conches organise **une journée sur le thème de Noël** pour les licenciés du club entre 5 et 12 ans. À vos raquettes sous les yeux du Père Noël ...



Un **TMC-Tournoi multi-chances** est organisé pendant la première semaine des vacances scolaires de Noël. Pour plus d'infos contactez Violaine au 06 50 06 09 66.



ÉGLISE NOTRE-DAME DE CONCHES SUR GONDOIRE



Par arrêté n° 22-57, l'église est fermée au public à compter du 29 novembre 2022. En effet, l'état des murs extérieurs et ceux de la tour du clocher donnant sur la rue du Fort du Bois présentent un réel danger pour le public, suite à

l'effondrement récent d'une partie du crépi et de pierres.

L'examen à l'intérieur du bâtiment montre une évolution des murs de la chapelle avec des fissurations importantes des murs Sud et Est ainsi que de la voûte, les murs de l'église sont par ailleurs saturés en eau. Le chemin piéton longeant la rue du Fort du Bois est également fermé.

En 2018, un accord a été donné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un permis de construire relatif à des travaux de sécurisation d'urgence en toiture et au niveau de la voûte en plâtre. Malheureusement la DRAC n'a alors pas reçu de communication de la commune sur la réalisation de ces travaux, alors qu'une subvention avait été programmée.



A NOTER PARI LES DECISIONS PRISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE

Plan de sobriété énergétique

- Extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h30 : cette réduction nécessite une modification des installations actuelles par notre prestataire et sera faite dès que possible.
- Chauffage à 19 degrés dans tous les bâtiments publics.
- Limitation des éclairages de Noël du 15 décembre au 3 janvier.



Horaires de la Mairie

- Nouveaux horaires à compter du **2 janvier 2023** afin de mieux répondre aux besoins des habitants :
de 9 à 12h et de 14 à 17h le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi – de 9 à 12h le samedi.

ELUS D'ASTREINTE

- **A partir du 2 janvier**, un numéro de téléphone sera mis en place en dehors des horaires d'ouverture de la mairie (soirées, nuits et week-end) permettant de contacter un élu pour les situations d'urgence : **07 77 05 26 87**. Les secours doivent être appelés en premier, en cas d'incendie, d'agression, d'urgence médicale.

Ecoles

- Mise en place d'études dirigées à l'école municipale Gustave Ribaud, afin d'aider les élèves et de répondre à la demande des parents.

RAPPEL

Il est possible de consulter les délibérations et comptes rendus des Conseils municipaux sur le site internet de la commune via la rubrique **vie communale/conseils municipaux** ou le lien suivant : <https://www.conches-sur-gondaire.fr/vie-communale/comptes-rendus-conseils-municipaux/> (descendre tout en bas dans « fichiers »)



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



La Mairie de Conches envisage la mise en place de portage de repas à domicile, pour les personnes vulnérables de Conches qui en auraient besoin.

- Le prix du repas serait de 6,50 euros.
- La prestation comprendrait également les week-end (livraison le vendredi de repas sous vide, pour le samedi et le dimanche).

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez la Mairie par téléphone au 01.64.02.26.17 ou par mail à l'adresse marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022



Nous nous sommes rendus d'abord à Conches sur Gondaire puis à Gouvernes et enfin à Guermantes.

Les trois cérémonies accompagnées de musiciens ont pu se tenir en présence d'un public venu nombreux.

Merci à toutes les personnes et élus des trois communes qui se sont déplacés et également un grand merci à la délégation des scouts ainsi qu'aux membres des conseils municipaux « jeunes » des trois communes pour leur participation active, notamment pour le dépôt des gerbes mais également pour la lecture de la lettre de Madame Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la mémoire.

Je tiens également à remercier Monsieur Hadrien Ghomi, député de notre circonscription, qui avait fait livrer une gerbe dans chaque cimetière concerné que les jeunes conseillers municipaux avaient en charge de déposer au monument aux morts.

Pour terminer ce périple, nous avons pu nous rassembler à l'Espace Marcel Proust à Guermantes pour le verre de l'amitié offert par la commune qui a dû accueillir un grand nombre d'invités.

Merci aux élus qui ont su faire face avec bonne humeur et efficacité à cet afflux de participants.

Encore merci et bravo les jeunes pour votre participation à cette cérémonie que vous avez rendue encore plus émouvante. Je vous en suis très reconnaissant.

Rendez-vous le 8 mai 2023.

Michel CHARPENEL,

Président des Anciens Combattants de Conches/Guermantes/Gouvernes

CAMPAGNE VACCINALE AUTOMNALE CONTRE LE COVID



L'infection par le covid est en recrudescence.

La population susceptible de développer une forme grave de la maladie ne doit pas tarder à se faire faire une injection

additionnelle de vaccin, quel que soit le nombre d'injections reçues jusqu'à maintenant :

- les personnes de 60 ans et plus
- les patients immunodéprimés, quel que soit leur âge
- les adultes de moins de 60 ans identifiés comme ayant un ou plusieurs facteurs de risque les exposant à une forme grave de la maladie
- les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse
- les enfants et les adolescents à haut risque, et souffrant de pathologies le justifiant
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables
- les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

La Haute autorité de santé (HAS) recommande à ces personnes de se faire administrer une nouvelle injection avec un **vaccin bivalent** (agissant contre la souche initiale du virus du covid et contre le variant en circulation d'Omicron).

Les personnes de 80 ans et plus, les résidents d'Ehpad ou d'Unité de soin de longue durée (USLD) ainsi que les personnes immunodéprimées doivent attendre **trois mois** entre les injections. Pour les autres, le délai est fixé à **six mois**. Pour les personnes ayant été infectées par le Covid-19 après leur dernière injection, l'injection additionnelle reste recommandée en respectant un délai minimal de trois mois après l'infection.

Il est toujours fortement recommandé aux personnes vulnérables qui n'ont jamais été vaccinées ou qui l'ont été de manière incomplète, de mettre à jour leur vaccination.

La vaccination reste ouverte à tous (dès 5 ans). Toute personne vaccinée, ne faisant pas partie des populations ciblées en priorité mais qui en ferait la demande, peut bénéficier d'une dose additionnelle selon le délai recommandé de 6 mois après la dernière injection. L'injection de vaccin covid peut être couplée avec la vaccination pour la grippe.

Et n'oublions pas les gestes barrière que nous connaissons tous désormais !



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue à

Maé MUSSARD le 22/05/2022
Blessing MAKONDA le 09/06/2022
Apolline BOUVIER LOPES le 29/07/2022
Iniya KUMARAKURU le 27/10/2022

MARIAGES

Félicitations à

M. Daniele ABECASSIS & Mme Aurélie BARTIER
le 25/06/2022
M. Adrien SZLEMP & Mme Sakina BOUKSIM
le 09/07/2022

DÉCÈS

Toutes nos condoléances à leur famille et à leurs proches

M. Robert BAFFIER le 31/07/2022
Mme Mireille SAUBESTRE épouse THIOLIERE le
25/10/2022
Mme Liliane ROUSSANGE épouse BESSON le
02/11/2022
Mme Sabria OUADAH épouse HEITZ le 20/11/2022

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

En cette fin d'année, revenons sur les mesures annoncées par l'équipe majoritaire en juin 2020.

« *Les conseillers municipaux s'engagent à participer pleinement et régulièrement aux séances des Conseils Municipaux et commissions ... un tableau recensant les élus présents fera l'objet d'une publication régulière* » : Interrogée à ce sujet en conseil municipal, Madame Daguerre a répondu que les élus d'opposition n'avaient qu'à faire le point eux-mêmes. Les absences seraient-elles trop nombreuses ?

« *Le Conseil Municipal s'engage à informer les Conchois sur les relations entre la commune et ses partenaires via tous les supports de communication mais aussi l'organisation de réunions publiques de concertation et d'échanges avec les habitants* » : Aucune information sur la gestion et les décisions du SIVOM par exemple, ou bien encore sur la fermeture du pont Rue du Châtelet...

« *Les élus s'engagent à favoriser l'émergence de comités de quartier, d'un comité des aînés et d'un conseil des jeunes dans l'année à compter de l'installation du Conseil Municipal* » : Si le conseil municipal des jeunes a vu le jour avec beaucoup de retard, la création d'un comité des aînés et de comités de quartier n'a jamais été évoquée jusqu'à présent. Aucune initiative dans le domaine des animations et de la culture, disparition progressive des associations ... Quelle tristesse pour notre commune !

